

Aux organisations membres de l'usam

Berne, le 24 mars 2020 usam-KI/Si

**Circulaire n° 129 / 2020**  
**Allocation pour perte de gain en cas de coronavirus**

Mesdames et Messieurs,

Comme l'a exigé l'Union suisse des arts et métiers usam le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures visant à soutenir l'économie suivant le principe « les PME d'abord ». Au total, 40 milliards de francs sont ainsi mis à disposition. Grâce au fonds, les PME et notamment les microentreprises peuvent rapidement obtenir des liquidités sous la forme de crédits transitoires. Les nouvelles mesures visent à éviter tant que possible les cas de rigueur et à apporter, le cas échéant, un soutien ciblé et rapide aux branches et aux personnes concernées moyennant des procédures simples sur le plan administratif.

**La nouvelle allocation pour perte de gain due au coronavirus sera versée par les caisses de compensation AVS. Toutes les informations sont disponibles sous le lien [www.ahv-iv.ch/fr/](http://www.ahv-iv.ch/fr/).**

**Des informations concernant l'obtention des aides du fonds de soutien vous parviendront jeudi 26 mars 2020.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre directement contact avec le sous-signé de droite à l'adresse [d.klaey@sgv-usam.ch](mailto:d.klaey@sgv-usam.ch).

Nous vous remercions de l'attention que vous réserverez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur



Dieter Kläy  
Responsable du dossier